

COMPTE- RENDU de VISITE effectuée le mercredi 17 septembre 2025

Mission Mineurs non accompagnés (MNA).

Par le COMITE DES DONATEURS à la Halte Diderot,
164, boulevard Diderot 75020 Paris

RAPPEL DU CONTEXTE:

En avril 2022, le programme MNA de la Délégation IDF a pris fin. Un an après, la mission exploratoire effectuée de juin à décembre 2023 a permis de remettre en évidence les besoins de santé des MNA avec exhaustivité notamment grâce à diverses consultations menées auprès de la quasi-totalité des acteurs de terrain à Paris (cf. note CODIR du 21 janvier 2025). Le projet a pour objectif de contribuer à améliorer et développer l'écosystème de soins de santé mentale et somatique à destination des mineurs non accompagnés. Pour cela, l'objectif spécifique sera d'ici 2029, de favoriser l'émergence de parcours de soins accessibles adaptés et holistiques dans le droit commun pour les mineurs non accompagnés en recours sur le territoire parisien. A l'approche des JOP 2024, le plaidoyer mené par les associations auprès de la mairie de Paris ont permis le financement et le lancement d'un lieu d'accueil de jour dédié aux MNA, lieu géré par la Fondation de l'Armée du Salut: la Halte Humanitaire Diderot.

Ouverte le 1er juillet 2024 sur un bail d'un an reconductible, elle accueille les MNA en recours à Paris et vivant en rue, 7 jours par semaine sur des créneaux soit le matin soit l'après-midi. Ce lieu a une capacité d'accueil de 120 jeunes par demi-journée, soit 240 jeunes en tout (extrait du document Historique des interventions de MDM dans le pays/ programme MNA Paris, 2015-2022).



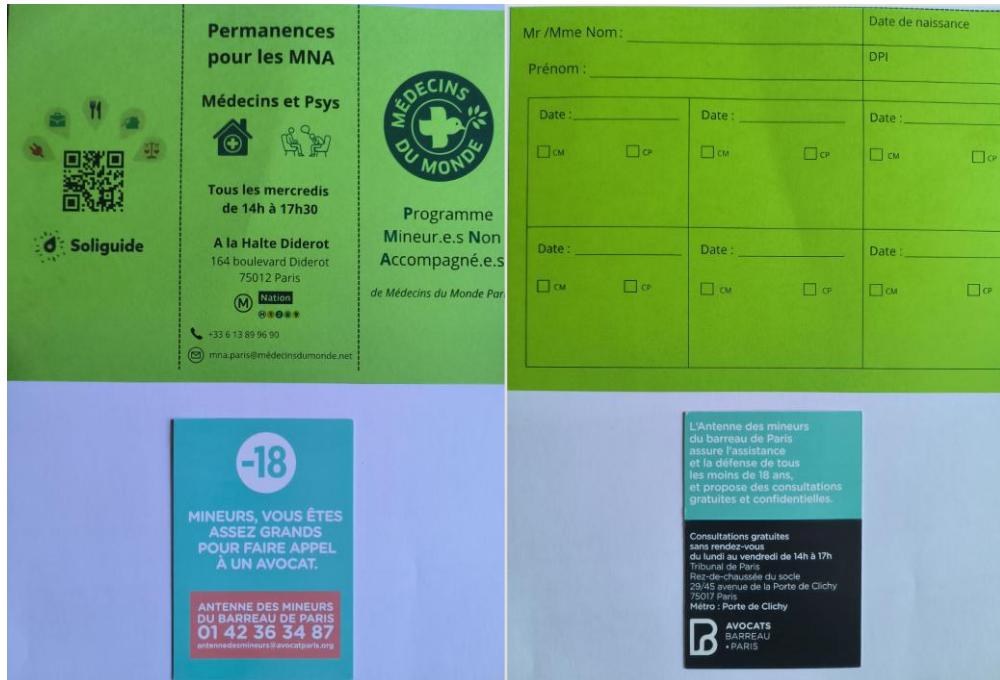
Visite du comité mission « aller-vers »

Une première rencontre s'effectuera dans les jardins de Pali-Kao dans le 20^{ème} arrondissement. MDM y est présent le mercredi matin.

Dans ce jardin Utopia 56 fait une distribution de nourritures, la Croix Rouge permet à ces jeunes de recharger leur portable mais aussi de téléphoner à leur famille. C'est émouvant d'entendre un petit frère resté au pays parler à son grand frère essuyant ses larmes en esquissant un large sourire.

Sous la tente, MDM reçoit les jeunes soit pour un premier entretien et réaliser des évaluations médico-sociales de première ligne afin d'orienter les jeunes vers le droit commun, soit vers les dispositifs médicaux dans les lieux dédiés aux MNA ou à l'hôpital si un besoin de consultation est estimé nécessaire. Un jeune s'est présenté, il avait été vu à l'hôpital de la Pitié, il nous a expliqué qu'on lui avait fait « plein » de piqûres, vaccinations et prises de sang et qu'il avait rendez-vous un mois plus tard mais il avait aussi une ordonnance pour un traitement pour 6 mois. Maelyg aidée par une stagiaire Dassy note toutes les informations sur le DPI (dossier patient informatisé). Pendant une heure de notre présence, 5 jeunes ont été vus par l'équipe. Agnès et son Co-responsable de mission Yann complètent l'équipe sur ce programme sur

l'aspect psy. A l'évidence, la démarche de médiation en santé prend tout son sens et atteint ses objectifs.



Visite de la halte humanitaire :



Agnès, psychologue bénévole et responsable de mission MNA sera notre guide. Puis Hélène, salariée de MDM et coordinatrice de la mission, nous propose de nous réunir dans une salle au 1er étage pour le briefing.

Sont présents : Catherine médecin bénévole, Anne médecin bénévole, Joëlle et Agnès psy, Antoine psy et observateur, Julien bénévole arrivé au début de l'été et accueillant-médiateur.

Après un tour de table où chacun se présente, nous en profitons pour expliquer le rôle du comité des donateurs et le but de notre visite. Hélène informe les médecins et les psys quelles sont les personnes qu'ils vont recevoir dans l'après-midi ; elle fait un court historique du parcours de ces jeunes et passe les consignes. A titre d'exemple, elle indique qu'il existe quelques places pour les soins dentaires.

Les mineurs non accompagnés, seulement des garçons (les filles ont une structure individualisée et gérée par MSF), sont orientés vers la Halte Diderot par l'AMNA, Utopia, la Croix-Rouge ainsi que d'autres structures et lors de « l'aller vers » dans le jardin Pali-Kao ainsi qu'à Pont Marie où il y a un campement de MNA.

Hélène parle de jeunes présentant des problèmes graves comme ce jeune homme qui d'après les différents médecins vus à l'hôpital doit subir une amputation de trois orteils et qui cherche à éviter cette opération en prenant le risque d'une aggravation, mais aussi ce jeune qui ne va pas bien du tout et pense à mettre fin à ses jours.

Elle rappelle l'importance de la carte verte (voir photo supra) qui est le véritable outil de liaison entre les soignants de MDM et les bénéficiaires.

Cette carte verte permet aux mineurs d'accéder aux locaux.

Hélène évoque le partenariat avec l'association Maât qui propose des séjours aux mineurs isolés ainsi que des activités sportives et culturelles. Ainsi en octobre, 5 jeunes pourront séjourner à Tourteron dans les Ardennes où Maât dispose d'une maison. Cette association travaille en étroite relation avec Droit à l'Ecole (DAE) et avec Médecins sans frontières (MSF).

Dans les locaux de la fondation de l'Armée du Salut les jeunes peuvent avoir accès aux douches, aux toilettes, à la salle de répit et aux visites médicales et psychologiques ainsi qu'à différentes activités comme les cours de français, l'atelier d'art-thérapie, etc (voir photo du planning supra).

Ce sont des locaux spacieux et accueillants avec une vaste salle de repos meublée de canapés, tables, équipée de distributeurs d'eau, de thé, de café, de prises pour recharger les smartphones. Les téléphones sont souvent fournis par une association ; il y a une carte SIM limitée mais qui permet de les contacter pour des rappels de rendez-vous médicaux ou autres.

Ces jeunes ne peuvent venir que sur la demi-journée, soit le matin (9h-12h30) soit l'après-midi (14h-18h).

La file active est estimée à 100 personnes/jour.

A partir de 14h toute l'équipe est en place. Hélène et Julien se chargeant d'accueillir les jeunes et de les orienter vers l'équipe médicale, ou vers l'avocate. Hélène à plusieurs reprises prendra le téléphone pour contacter certaines structures extérieures pour tel ou tel jeune en termes de suivi et/ou de prise de rendez-vous.

Les médecins voient environ 8 jeunes par demi-journée. Certains avaient été orientés vers l'hôpital et reviennent pour s'assurer du respect de leur parcours de soin. Ils ne parlent pas beaucoup de ce qui les amène en France, de leur décision de quitter leur pays et, les interroger, est souvent compliqué car il faudrait « pouvoir contenir la boîte que tu ouvres » et proposer des solutions, ce qui est le plus souvent impossible. Ces jeunes sont souvent délogés par la police et tout travail de suivi est très difficile.

Ils veulent rester en France et ils font une demande de carte de séjour dès qu'ils sont majeurs, en attendant, ils souhaitent poursuivre une scolarité et apprendre un métier.

Nous avons pu nous entretenir avec Juliette, avocate stagiaire de l'antenne des mineurs du barreau de Paris qui, ce jour-là, assurait la permanence en lieu et place de sa responsable, Aurélia.

Le rôle de cette personne est de gérer les liens entre les avocats commis d'office, au civil comme au pénal et les jeunes mineurs. Ces avocats ont reçu une formation spécifique qui, seule, leur permet d'être désignés en tant que tel.

En France, tout mineur non accompagné sur le territoire doit être pris en charge par l'Etat français et cette mission est assurée par l'Aide sociale à l'enfance dans chaque département. Lorsqu'un jeune arrive à Paris il doit aller se faire évaluer sur sa minorité et son isolement à l'AMNA (accueil des mineurs non accompagnés), et à Paris cette évaluation a été confiée à l'association France terre d'asile. (Il est alors mis à l'abri durant le temps de l'évaluation (environ 2 à 3 jours).

Il est alors remis au jeune un document qui prouve qu'il a été évalué et qui donne les résultats de cette évaluation. S'il est reconnu mineur il est orienté vers l'Aide sociale à l'enfance qui le prend en charge. Dans des cas contraires et c'est entre 70 et 80%, les jeunes sont remis à la rue et il leur est dit qu'ils peuvent aller déposer un recours auprès du tribunal pour enfants.

Juliette nous précise que 80 % de ces jeunes ne sont pas reconnus comme mineurs. Toute la difficulté étant de réunir des preuves constituant un faisceau d'indices concordants comme par exemple des bulletins scolaires, une licence d'un club de football, des documents d'identité directement de leur pays d'origine. Les évaluations faites par France Terre d'asile pour la Direction des solidarités de la ville de Paris portent sur des éléments comme la posture, le degré de maturité, le degré d'éveil ou la date de naissance de leurs parents. Et souvent ils ont la photo de leur maman sur leur portable.

Pour les Guinéens par exemple qui représentent 80 % des mineurs non accompagnés accueillis dans cette Halte, après avoir récupéré tous ces

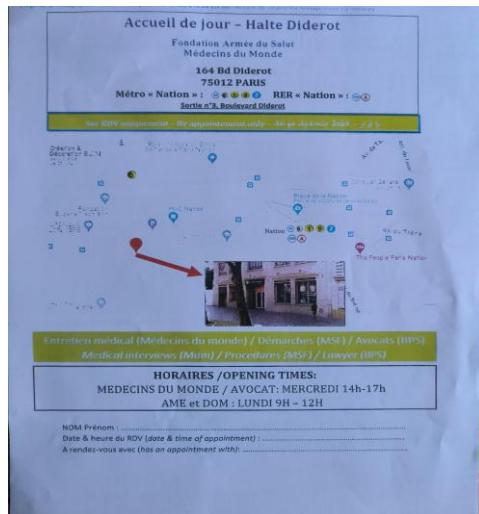
éléments de preuve, ils doivent en plus faire légaliser leurs documents par l'ambassade de Guinée, moyennant finance. Elle nous indique aussi que, lors de leur première audience, 80% de ces jeunes ne sont pas considérés comme mineurs mais lors de la seconde audience 50 à 60% le sont et cela dépend beaucoup des tribunaux.



Nous avons aussi pu assister à l'atelier d'art-thérapie (photo supra) assuré par deux art-thérapeutes de l'association 4A. Ce fut pour nous un moment suspendu, émouvant que de voir ces cinq jeunes garçons hyper concentrés en train de dessiner librement ce qui les inspirait et où le drapeau de leur pays figurait souvent.

Nous avons pu aussi échanger avec Benjamin, le chef de service et responsable de ces locaux loués à la ville par la fondation de l'Armée du Salut. Il nous a signalé que le bail actuel qui avait été prolongé en septembre dernier

venait à échéance le 30 janvier 2026. Cette fin de bail était connue depuis le départ. Il évoque la piste d'un local dans le 15ème arrondissement mais à ce stade rien de définitif. Il est à craindre qu'à quelques mois des élections municipales, des difficultés apparaissent lorsque l'on sait que toute implantation est sujette à des difficultés de voisinage. Mais à l'exemple de la Halte Humanitaire dans le 1er arrondissement lorsque c'est bien géré et expliqué aux riverains des solutions apparaissent. Il serait assez dramatique pour tous ces jeunes gens qu'une telle structure disparaîsse.



Le budget total de la mission est de 972.000€ et il est co-financé à 75%, le restant par les ressources non affectées des donateurs.

CONCLUSION

Le comité des donateurs a constaté un travail remarquable de cette équipe de MDM qui a réussi à tisser des liens avec ces jeunes qui trouvent en ce lieu une écoute attentive et une réponse rapide quant à leurs besoins en matière de santé somatique et /ou mentale.

Nous avons pu voir à quel point les difficultés lors de l'arrivée de ces jeunes peuvent entraver inutilement leur parcours, les mettant en danger ; ils vivent à la rue pour la plupart et les places d'hébergement sont rares. D'autant que le laps de temps entre la décision de l'AMNA statuant ou non sur leur minorité et la décision du juge lors de l'audience est très long. Et tant qu'ils ne sont pas reconnus mineurs, ils ne peuvent pas bénéficier de l'aide sociale à l'enfance, ils ne peuvent faire une demande de carte de séjour. Même être scolarisés est très compliqué alors que la plupart de ces jeunes le souhaitent.

Nous espérons que cette expérience pilote se maintiendra et même essaimera dans la capitale, voire dans d'autres villes de province tant les besoins sont criants.

Ce qui suppose que MDM continue à soutenir et à pérenniser cette mission MNA qui, d'ailleurs suite à appel à projet, a obtenu le concours financier de la fondation du Crédit Mutuel Alliance- Fédérale à hauteur de 735 000€.

Nous remercions toute l'équipe pour son accueil, nous ferons en sorte de partager au plus grand nombre dans l'association et auprès des donateurs notre rapport.

Paule Champetier de Ribes et Yves Tabellion comité des donateurs.